

Lettre ouverte au Président de l'Association Emmaüs Solidarité et son Conseil d'Administration

Accueil des Migrants à l'association et sur le dispositif de la Chapelle

En accord avec l'objet social décrit dans ses statuts et les valeurs portées par son projet Associatif, Emmaüs Solidarité a la volonté de venir en aide et d'accompagner toutes personnes quelles que soient leurs conditions et leurs origines. C'est ainsi que l'Association accueille depuis des années un public d'origine étrangère, entre autres, en difficulté administrative, demandeurs d'asile, en attente d'un titre de séjour, communément et approximativement appelé « sans-papiers ».

Or, depuis deux ans, Paris est le théâtre d'une crise humanitaire sans précédent avec l'arrivée régulière et importante de ce que l'on nomme désormais « les Migrants ». Quatre centres d'hébergements, Jean Quarré, Coustou, Bois l'Abbé puis il y a peu, celui de Forges les bains, accueillent une partie de ces Migrants, faisant suite au démantèlement de camps de fortune à Paris notamment.

Au mois de Novembre dernier s'est ouvert le dispositif de la Chapelle, puis dernièrement celui d'Ivry. Notre lettre ouverte a pour but de vous alerter sur les difficultés rencontrées dans ces nouvelles missions mais aussi de dénoncer les réalités du dispositif de la Chapelle, selon nous, totalement contraires à l'objet social et aux valeurs de l'Association !

Le quotidien du dispositif de La Chapelle, entre autres, induit et entretient une confusion, une ambiguïté entre « SDF » et « Migrants », auxquelles nous nous opposons.

La mise à l'abri des Migrants à la rue dans les CHU doit répondre à une prise en charge spécifique. Les migrants ne sont pas des précaires, il s'agit donc d'un autre type d'accompagnement.

Quel travail social sur ces dispositifs et pour quel projet ? Au-delà d'un hébergement, il s'agit bien d'un accompagnement exigeant objectivement la mise en place de moyens nouveaux. Ces moyens (comme par exemple l'interprétariat), essentiels alors que ces dispositifs risquent de s'inscrire dans le temps, permettraient l'accomplissement efficient des missions des professionnels.

Si nous avons obtenu de la direction des groupes d'analyse de pratique pour les salariés sur des CHU, nous demandons également des échanges interservices pour les salariés du terrain et des moyens réellement adaptés.

L'ouverture du centre ou camps humanitaire de La Chapelle a eu lieu en Novembre dernier et nous avons pris le temps de bien comprendre ce qu'il est véritablement.

Pour les accueillis : ce dispositif se veut accueil et hébergement, mais il est surtout un centre de tri et d'identification. Ce qui relève exclusivement des prérogatives de l'administration préfectorale, et non de la vocation d'Emmaüs Solidarité.

Pour les salariés : ce dispositif représente un investissement individuel et collectif remarquable mais, est surtout, une mise en tension quasi permanente. Une pénibilité, des problèmes de sécurité, qui produisent déjà des effets.

Qu'en est-il pour l'association Emmaüs Solidarité ? Quid de ses valeurs ? L'Association semble embourbée dans une logique entrepreneuriale au détriment de son projet associatif. Dans ces conditions, « L'aide au plus souffrant » devient un slogan-alibi pour une association qui accompagne des dispositifs plus que contestable et abandonne sa vocation militante !

C'est pour toutes ces raisons que nous nous interrogeons sur le sens réel de l'engagement de l'Association dans ce dispositif.

Nous vous demandons avec gravité le retrait définitif de ce dispositif contraire à l'objet social de l'Association !

(En annexe : deux articles, de la CIMADE et du GISTI)

CONTACT SECTION SYNDICALE



Délégué Syndical : Christophe Baratault
sud.emmaus@yahoo.fr 06 99 05 57 50